SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

BULLETIN D'INFORMATION

Janvier 2021

Photographie : May Taratuta

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL
1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Téléphone : **450 454-4502**
Télécopieur : 450 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

L'accès à l'hôtel de ville est sur rendez-vous seulement.

(sauf pour le paiement des taxes)

SERVICES MUNICIPAUX
Hôtel de ville
Nous joindre : **450 454-4502**
info@mst-michel.ca

MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'annonce du confinement qui se poursuit et du couvre-feu peut déstabiliser nombreux d'entre vous. Il est difficile d'accepter de restreindre nos déplacements, nos rencontres et nos activités, ce que nous sommes censés faire depuis des semaines. Pourtant, c'est ce que nous demande notre gouvernement, un autre effort pour enrayer la progression de la pandémie, en diminuant les risques de contagion.

Contrairement en mars où les cas étaient surtout localisés dans la grande région montréalaise, nous les retrouvons maintenant partout, dans toutes les régions du Québec. Et nombreux sont ceux qui connaissent des gens de près qui ont été touchés par le virus.

Ce n'est donc pas un cliché cette année de se souhaiter de la santé … et d'être vacciné! Pour 2021, les membres du conseil municipal vous souhaitent un retour à une vie plus normale, un retour de vos activités préférées, des retrouvailles avec vos amis et de pouvoir sortir de votre bulle familiale.

Mais entre-temps, pour maintenir le système de santé sur les rails, pour limiter la contagion et les décès, nous devons être collaboratifs et résilients, et aussi, être créatifs dans notre quotidien pour préserver notre santé mentale.

Une année 2021 en santé pour tous!

COVID-19 : NOUVELLES MESURES

Jusqu'au 8 février inclusivement, l'hôtel de ville sera ouvert pour recevoir les contribuables qui ont préalablement fixé un **rendez-vous** avec le personnel des Services suivants : urbanisme, taxation et loisirs. Pour obtenir un rendez-vous, contactez-nous au 450 454-4502 poste 0.

Par contre, le paiement des taxes peut se faire à l'hôtel de ville sans rendez-vous, payable de préférence par chèque ou carte de débit. Vous pouvez également déposer vos chèques dans la boîte aux lettres à gauche de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville.

Pour toutes demandes de permis ou de certificats, veuillez déposer le formulaire que vous aurez téléchargé à partir de notre site Web *http://municipalite-saint-michel.ca/services-municipaux/urbanisme/permis/*, dans la boîte aux lettres située à côté de la porte principale de l'hôtel de ville.

Merci de votre compréhension.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2021	2020
Taxes	4 214 600 $	4 000 000 $
Compensations tenant lieu de taxes	12 000 $	12 000 $
Subventions - gouvernements Canada/Québec	240 700 $	205 500 $
Services rendus aux organismes municipaux	40 000 $	33 000 $
Autres services rendus aux citoyens	131 500 $	203 200 $
Imposition de droits, permis et certificats	255 000 $	220 500 $
Amendes et pénalités	10 000 $	10 000 $
Intérêts sur les arrérages de taxes	21 500 $	30 000 $
Autres revenus -(éolienne)	47 000 $	45 000 $
Appropriation - surplus	140 000 $	46 800 $
TOTAL :	**5 112 300 $**	**4 806 000 $**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2020
Administration générale	801 225 $	720 250 $
Sécurité publique (SQ, incendie)	924 000 $	856 000 $
Transport routier (voirie municipale)	753 550 $	639 050 $
Hygiène du milieu (eaux usées, enlèvement des ordures)	544 700 $	554 400 $
Santé et bien être	5 700 $	4 700 $
Aménagement, urbanisme, développement	360 400 $	343 850 $
Loisirs et Culture	616 625 $	615 125 $
Frais de financement à la charge de l'ensemble des contribuables	475 200 $	477 125 $
Frais de financement à la charge des utilisateurs du réseau d'égout	417 800 $	416 000 $
Frais de financement à la charge du gouvernement du Québec	91 100 $	80 000 $
Remboursement - fonds de roulement	30 500 $	24 500 $
Dépenses en immobilisations - taxes	91 500 $	75 000 $
TOTAL :	**5 112 300 $**	**4 806 000 $**

Photographie : May Taratuta

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

PROJETS	2021	2022	2023
	Final	Provisoire	Provisoire
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Installation d'une génératrice stationnaire existante à l'hôtel de ville	10 000 $	- $	- $
Achat d'équipements informatiques (ordinateurs,serveurs)	35 000 $	- $	- $
Achat d'un logiciel informatique pour la gestion documentaire	19 500 $	- $	- $
Sous-total	**64 500 $**	**0 $**	**0 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE			
Aménagement d'une borne fontaine sèche (bassin d'eau - chemin de la Petite-Côte)	25 000 $	75 000 $	- $
Achat d'une laveuse pour habits de combats	- $	12 000 $	- $
Achat d'une caméra thermique	10 000 $	- $	- $
Achat de cylindres supplémentaires pour les appareils respiratoires	- $	- $	5 000 $
Achat d'un camion - Premiers intervenants/prévention	- $	100 000 $	- $
Achat d'un camion-citerne (crédit-bail débutant en septembre 2022)	550 000 $	- $	- $
Sous-total	**585 000 $**	**187 000 $**	**5 000 $**
TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU			
Achat d'équipements informatiques	2 000 $	- $	- $
Construction d'un entrepôt (dôme avec ventilation, éclairage, supports de rangement)	150 000 $	- $	- $
Réaménagement des bureaux au garage municipal	10 000 $	- $	- $
Installation d'afficheurs de vitesse	- $	5 000 $	5 000 $
Réorganisation - traitement des eaux usées - secteur du Golf (taxe de secteur)	590 000 $	- $	- $
Installation de lampadaires - éclairage des rues	10 000 $	10 000 $	10 000 $
Travaux de voirie subventionnés (rues André, Napoléon, Gilles, Thomas, Mado et Guy)	645 000 $		
Divers travaux de voirie - secteurs urbain et rural	175 000 $	- $	- $
Sous-total	**1 582 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**
URBANISME			
Installation de bornes électriques à recharge rapide (éligible à des subventions)	10 000 $	- $	- $
Installation d'enseignes électroniques d'information à divers endroits	- $	25 000 $	25 000 $
Panneaux de circulation	- $	30 000 $	- $
Achat d'un équipement spécialisé - système de cartographie numérique	- $	14 000 $	- $
Sous-total	**10 000 $**	**69 000 $**	**25 000 $**
LOISIRS ET CULTURE			
Réfection de la maçonnerie et de la fenestration de l'église- subvention de 500 000 $ (note 1)	1 000 000 $	- $	- $
Parc École (relocalisation de la patinoire, achat de mobilier urbain, réaménagement du chalet des loisirs, aménagement de circuits récréatifs, éclairage, installation d'une caméra de surveillance)	401 000 $	- $	- $
Parc des Flamants (amélioration du terrain de pétanque, jeu de fers)	20 000 $	- $	- $
Centre communautaire			
Achat d'une nouvelle scène - salle Topaze	- $	16 000 $	- $
Installation d'ouvre-portes électrique au bureau de poste	- $	5 000 $	- $
Sous-total	**1 421 000 $**	**21 000 $**	**- $**
Grand total	**3 662 500 $**	**292 000 $**	**45 000 $**

Note 1 : Acquise en 2014, l'église de Saint-Michel fait partie du patrimoine municipal. Son carnet de santé fait état de l'urgence de refaire les joints de maçonnerie en 2021. Nous avons la confirmation du versement d'une subvention de 500 000 $ du ministère de la Culture et des Communications. La municipalité devra emprunter 500 000 $ ce qui représente un paiement annuel de 25 000 $ en capital et intérêts sur une période de 25 ans.

RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

TAUX DE TAXES FONCIÈRES	2021	2020
Catégorie des immeubles non résidentiels	1,080$ / 100$	1,130$ / 100$
Catégorie des immeubles industriels	1,156$ / 100$	1,130$ / 100$
Catégorie d'immeubles de 6 logements et plus	0,530$ / 100$	0,565$ / 100$
Catégorie des terrains vagues desservis	0,530$ / 100$	0,565$ / 100$
Catégorie des immeubles agricoles	0,470$ / 100$	0,565$ / 100$
Catégorie résidentielle	0,530$ / 100$	0,565$ / 100$

TAXES DE SERVICES ET COMPENSATIONS	2021	2020
Entretien du réseau d'égout	200 $ / unité	150 $ / unité
Dette du réseau d'égout	499,46$ / unité	499,46$ / unité
Excédent de coût du réseau d'égout (6e versement de 10)	62,73$ / unité	62,73$ / unité
Entretien de l'usine de Neuchâtel	560$ / unité ou terrain	560$ / unité ou terrain
Matières résiduelles	226 $ / unité	226 $ / unité

DATES DE VERSEMENT

Voici les dates d'échéance des versements pour les taxes 2021 :

1er versement : 18 mars 2021
2e versement : 17 juin 2021
3e versement : 19 août 2021
4e versement : 21 octobre 2021

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES POUR NOUVEAU-NÉS

OBJECTIF

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité d'enfouissement de matières résiduelles résidentielles, la municipalité de Saint-Michel désire encourager les parents à utiliser des couches lavables pour leur(s) enfant(s).

Ce programme d'aide permet aux familles d'économiser sur l'achat de couches pour leur(s) enfant(s) et de réduire les coûts de disposition des couches jetables.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les critères suivants doivent être remplis :

- être résident de la municipalité de Saint-Michel;
- avoir un enfant âgé de 24 mois ou moins;
- acquérir des couches lavables;
- remplir le formulaire « Demande de subvention pour couches lavables pour nouveau-nés ».

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année en cours est de 1 500 $.

Sous réserve de satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites dans la politique, la Municipalité rembourse le montant total de la facture soumise (incluant la TPS et la TVQ) par le résident jusqu'à concurrence de 150 $ par enfant annuellement.

Les détails et le formulaire à remplir sont disponibles sur notre site Web sous l'onglet : http://municipalite-saint-michel.ca/documents-dinformation/politiques/

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS D'HIVER : PROFITER DE LA PENTE À GLISSER ET DE LA PATINOIRE

Plusieurs d'entre vous ont découvert les plaisirs de glisser en famille depuis l'ouverture de la pente à glisser, située au parc des Flamants. Cette activité gratuite est disponible pour tous les enfants, il suffit d'être prudent et de respecter les consignes de distanciation, même si nous sommes à l'extérieur.

La patinoire au parc École est également disponible pour profiter des belles journées d'hiver. Voici les quelques consignes à respecter :

- Le hockey est interdit
- Vous devez patiner tous dans le même sens
- Une distanciation de deux (2) mètres est requise entre les différentes bulles familiales
- Un maximum de 10 personnes est autorisé dans le chalet (en plus du surveillant)

L'horaire de la patinoire est le suivant :

Semaine : 15 h 30 h à 19 h 30
Fin de semaine: 10 h à 19 h 30

Avant de vous déplacer, il serait préférable de vérifier si la patinoire est ouverte ou pas. L'information apparaîtra sur l'enseigne extérieure située dans le stationnement de l'hôtel de ville et sur notre page Facebook.

BIBLIOTHÈQUE

LE TIRAGE DU PRIX DE PARTICIPATION AURA LIEU LE 29 JANVIER

Vous avez choisi et lu un livre emballé disponible en décembre dernier à la bibliothèque? Vous avez jusqu'au 28 janvier 2021 pour nous faire parvenir votre résumé et courir la chance de gagner la carte-cadeau de 100 $ de chez Renaud-Bray! Vous pouvez remettre votre critique écrite à la bibliothèque ou encore l'envoyer par courriel à : bibliotheque@mst-michel.ca

Merci de votre participation et bonne chance!

HORAIRE ET ACCÈS AUX ORDINATEURS POUR LES ÉTUDIANTS

Avec le couvre-feu, la bibliothèque doit fermer ses portes à 19 h 30, les mardis et mercredis. L'horaire est donc :

Lundi, jeudi et vendredi : 14 h à 17 h
Mardi et mercredi : 14 h à 19 h 30
Samedi : 10 h à 14 h

Il est possible pour un étudiant de venir utiliser un ordinateur de la bibliothèque ou encore de s'installer avec son portable pendant les heures d'ouverture. Pour des besoins en dehors des heures d'ouverture, veuillez contacter madame Annie Leclerc, responsable de la bibliothèque au 450 454-4502 poste 109. Le Wi-Fi est disponible sans mot de passe. Il n'est pas permis de circuler entre les rayons. Si l'étudiant a besoin d'un livre, notre personnel se fera un plaisir d'aller le chercher pour lui.

L'étudiant a la responsabilité de désinfecter le lieu de travail utilisé, avant et après son utilisation. Nous fournirons le matériel. En cas de non-respect des consignes, l'accès au poste de travail pourra lui être retiré. La SANTÉ de tous demeure notre priorité. Pour l'instant, ce privilège s'adresse seulement aux étudiants.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

PROCHAINE ACTIVITÉ : DES MOTS POUR TOUS (EN LIGNE)

Cette activité aura lieu le samedi 27 février, de 10 h à 11 h 30. Elle se déroulera en ligne et est gratuite.

Cette activité ***Des mots pour tous*** vise à offrir les services d'écrivains publics afin d'aider les gens de tous âges à rédiger des textes de tous genres : contes pour enfants, lettres à leur député ou à leur propriétaire, paroles de chansons, mots de remerciement à un collègue ou de félicitations pour un 50e anniversaire de mariage, lettre de présentation ou de démission, etc.

L'auteur de cet atelier sera madame Anne-Marie Aubin. Elle sera disponible de 10 h à 11 h 30 sur rendez-vous, en ligne, pour une période minimale de 15 minutes ou plus, selon le nombre de participants.

Cette activité vous intéresse ou vous désirez avoir plus d'informations? Contactez-nous via le courriel à bibliotheque@mst-michel.ca ou par téléphone au 450 454-4502 poste 109.

L'inscription est gratuite, mais obligatoire. Vous avez jusqu'au vendredi 26 février 17 h pour vous inscrire. Les places sont limitées. Participez en grand nombre!

Des mots pour tous

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Nous vous rappelons qu'aucun véhicule moteur ou autre ne pourra être stationné ou immobilisé entre 23 h et 6 h sur un chemin public dans l'ensemble du territoire, et ce, jusqu'au **15 avril prochain inclusivement.**

Veuillez noter que cette interdiction est également valide pour les stationnements municipaux (hôtel de ville, station d'épuration Neuchâtel, stations de pompage et celui du parc des Flamants).

INTERDICTION DE DÉPOSER DE LA NEIGE DANS LA RUE

Saviez-vous que le dépôt de la neige ou de la glace sur une voie publique, à l'intérieur d'un parc ou sur un trottoir, constitue une nuisance?

Si vous faites affaire avec un entrepreneur pour déneiger votre entrée, il doit, également, respecter la règlementation municipale.

LES LICENCES POUR CHIENS

Tous les propriétaires possédant un chien doivent **OBTENIR OBLIGATOIREMENT UNE LICENCE.** Le coût de la licence est de 15 $, si payé avant le 1er versement du compte de taxes, le 18 mars prochain.

La licence est valide du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Assurez-vous que votre chien est enregistré auprès de la Municipalité en communiquant au 450 454-4502 poste 0. En raison des nouvelles mesures de la Direction de la santé publique, vous pourrez vous procurer votre licence à la réception de l'hôtel de ville après le 8 février 2021.

PROJET ÉOLIEN DES CULTURES

Les travaux d'implantation du Projet éolien Des Cultures sont sur pause pour la saison hivernale. Pour ceux et celles curieux de connaître ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, nous vous invitons à consulter notre site Web, sous l'onglet suivant : http://municipalite-saint-michel.ca/documents-dinformation/

CONTENEUR À CARTON

Nous vous rappelons que la Municipalité possède un conteneur à carton situé dans le stationnement en face du garage municipal (rue Blais). Il est important que les boîtes soient défaites et pliées. Vous pouvez venir les porter en tout temps.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

CHUTE DE NEIGE : DÉGLACEZ ET DÉNEIGEZ LES SORTIES

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation. Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée.

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.
- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie. Dégagez vos sorties de tout objet encombrant comme les jouets, les chaussures, les sacs d'école, les pelles, la souffleuse, le barbecue, les meubles de jardin rangés, etc.

N'oubliez pas : nous ne sommes jamais trop prudents!

TRAVAUX PUBLICS

POSTE À COMBLER : JOURNALIER-CHAUFFEUR

La municipalité de Saint-Michel est à la recherche d'un journalier-chauffeur affecté aux travaux publics. Il s'agit d'un poste régulier à raison de 40 h/semaine.

Sous la supervision du contremaître, le journalier effectue divers travaux manuels de maintenance, d'entretien, de réparation du réseau routier, des équipements, des bâtiments, des parcs et espaces verts, et de toutes autres infrastructures municipales. Il conduit et opère des camions de service et effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou requis par son supérieur.

Le salaire est déteminé selon la convention collective en vigueur, soit 23,23 $/heure.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : http://municipalite-saint-michel.ca/la-municipalite/offres-demploi/

Vous pouvez transmettre votre curriculum vitae à rh@mst-michel.ca ou par la poste : 1700, rue Principale, Saint-Michel (QC) J0L 2J0 **au plus tard le 25 février 2021.**

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le mardi 9 février 2021 à 19 h 30, à huis clos. L'enregistrement de la séance et le procès-verbal seront disponibles sur le site Web de la municipalité dans les jours suivants.